TRANSMISSION DES POUVOIRS DE L'EXECUTIF PROVISOIRE DE L'ETAT ALGERIEN

Lettre du Président de l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien

à

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale Constituante, ALGER

- « Monsieur le Président,
- ← Conformément à l'article 24 du titre VII des accords d'Evian, j'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée nationale constituante les pouvoirs détenus par l'Exécutif provisoire de l'Etat algérien.
- ← L'Exécutif provisoire de l'Etat algérien au moment où sa mission prend fin formule à l'adresse du
 Gouvernement appelé à lui succèder le vœu fervent de succès dans la lourde tâche qu'il aura à accomplir pour
 assurer les destinées du pays.
- « Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments fraternels et à l'expression de ma haute considération. >

The state of the s

A. FARES.